

28 ème Grand Prix de Domont-Montmorency

Edition 2025

Trophée Roger CHANGART

Samedi 12 et dimanche 13 avril 2025

2 route de Montmorency Domont 95330

Tél. : 01.39.91.07.50

www.golfdedomont.com / accueil@golfdedomont.com

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

TERRAIN

L'épreuve se déroulera sur le parcours du Golf de Domont-Montmorency.

FORME DE JEU

Stroke-play brut 36 trous sur 2 tours, 18 trous par jour.

SÉRIES ET CATÉGORIES SPORTIVES

Une série Messieurs, inférieur à 8,4

Une série Dames, inférieur à 11,4.

OUVERTE À

L'épreuve est ouverte aux joueurs licenciés ffgolf 2025 s'étant acquitté du droit de jeu fédéral de 40€ ou être licencié d'une fédération étrangère reconnue.

Les joueurs devront être à jour de leurs droits d'engagement à tous les Grand Prix antérieurs

Les joueurs doivent être titulaires d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du Golf en compétition ou si le joueur a fourni un certificat en 2023 ou 2024, attesté avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié My ffgolf.

Pour les joueurs non licenciés en France, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur le site de la ffgolf.

La licence et le certificat médical doivent être enregistrés à la ffgolf avant le début de l'épreuve, faute de quoi la saisie du score du joueur sera bloquée sur RMS.

Epreuve non-Fumeur : Voir § 1.2.5

INSCRIPTION

La date limite d'inscription est fixée au jeudi 27 mars 2025 à minuit.

Par écrit, au secrétariat du club, *seule* la date de réception des inscriptions sera prise en compte dans l'établissement de la liste officielle.

La liste des joueurs retenus sera publiée le mercredi 2 avril à 13h00.

Droits d'engagement :

- pour les adultes : 90 euros
- pour les licenciés ffgolf de 19 à 24 ans (nés entre 2001 et 2006) : 65 euros
- pour les licenciés ffgolf de 18 ans et moins (nés en 2007 ou après) : 50 euros
- pour les membres du club : 50 euros

Champ des joueurs :

Le nombre maximum de joueurs sera de 120 incluant 33 dames minimum (hors Wild Card) et 12 Wild Card maximum.

Le club réservera 10% de son champ de joueurs aux licences Or U16 qui ne rentrent pas via leur place au mérite amateur ou par leur index (exemple : mai à aout : 10% de 114 messieurs = 11 et 10% de 42 dames = 4). Les places seront attribuées en respectant les mêmes critères que la liste officielle. Un joueur U16, titulaire de la licence Or n'a pas l'obligation d'avoir l'index requis pour intégrer le quota des 10%.

Le champ des joueurs sera déterminé comme suit :

Sauf pour les Grands Prix Elites, les joueurs/joueuses seront retenus en privilégiant d'abord les joueurs et joueuses de nationalité étrangère classés dans les 2000 premiers du WAGR pour les Messieurs et dans les 1500 premières du WWAGR pour les Dames puis en fonction de l'ordre du Mérite National Amateur à la clôture des inscriptions, puis de l'ordre des index tout en respectant le nombre minimum de Dames indiqué dans le tableau précédent, ceci à la date de clôture des inscriptions.

La limite éventuelle d'index ne s'applique pas aux joueurs de nationalité étrangère classés dans les 2000 premiers du WAGR pour les Messieurs et dans les 1500 premières du WWAGR pour les Dames ou aux joueurs classés dans le Mérite National Amateur.

Journée de reconnaissance : Gratuite la veille du 1^{er} tour, soit le vendredi 11 avril 2025.

HEURES DE DÉPARTS

Premier tour : premier départ 7 h30, bloc 1 meilleurs joueurs à bloc 4 moins bon joueurs, faire jouer le bloc 2, puis le bloc 1 et pour finir les blocs 3 puis 4.

Deuxième tour : premier départ à 7h30 dans l'ordre inverse des résultats.

La publication des horaires de départs intervient au plus tôt 48h et au plus tard à midi la veille du 1^{er} tour.

MARQUES DE DÉPARTS

Messieurs : Repère 2 Marques Blanches – Par 71, SSS 71,3

Dames : Repère 4 Marques Bleues – Par 71, SSS 72,4

JEU LENT

La procédure de jeu rapide des règles locales fédérales permanentes s'applique (lire § 1.2-2-3 et 1.2.2-4 du vademécum)

DÉPARTAGE DES EX ÆQUO

En cas d'égalité pour la 1^{re} place pour chaque sexe à la fin de l'épreuve, il sera joué un play-off en trou par trou sur les trous 1 et 18.

NB : En cas d'impossibilité de terminer un play-off ou de le faire jouer, le classement provisoire deviendra définitif, à moins que le Comité de l'épreuve en décide autrement (exemple : déclarer des co-vainqueurs).

Pour les autres places, le départage se fera sur les 18, 9, 6, 3 et dernier trou. (Classement RMS)

PRIX

Les 2 premiers messieurs du classement brut seront récompensés.

Les 2 premières dames du classement brut seront récompensées.

REMISE DES PRIX

Le dimanche 13 avril au club house, suivie d'un cocktail.

COMITÉ DE L'ÉPREUVE – ARBITRES

- 1 représentant du golf de Domont – 1 représentant du corps arbitral- 1 représentant de la ligue IDF.

Le Comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier le présent règlement au cours du Grand Prix pour faire face à tout événement particulier (intempéries, ...).